

Compte-rendu du Conseil de Quartier « Centre-ville »

Présentation du tri sélectif

Du mercredi 20 juin 2018 – 20h salle Polinière

ELUS PRESENTS : Mme Isabelle SEGUIN conseillère déléguée à la démocratie locale.

MEMBRES PRESENTS : Mr Yannick BEAUVAIS, Mme Mathilde PIQUET, Mme Annick PIERRE, Mme Liliane GUERRIER.

Technicienne du SEROC invitée : Mme Florence LEPAGE chargée d'animation territoriale au SEROC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Stéphane PINCELOUP ville de Vire Normandie.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noria KEBLI, Mme Yvonne MIQUERARD, Mr Guy DODEMAND, Mme Mireille ROGER, Mr SUARD, Mr Alain ANE, Mme Emilie DUMONT, Mme Marie-Noelle BALLE, Mme Rosemonde XOLIN, Mme Brigitte JAMET, Mr Philippe MALLEON.

.....

- Mme Isabelle Seguin remercie les membres du conseil de quartier d'être présents ce soir et propose de commencer la réunion avec Mme Florence Lepage, en charge de l'animation territoriale au SEROC, pour tout ce qui concerne le tri sélectif des ordures ménagères sur le territoire.
- Mme Seguin rappelle que c'est à la demande du conseil de quartier que Madame Lepage est venue présenter le tri sélectif aux membres du conseil de quartier. Elle précise que les réponses aux dernières demandes se feront au prochain conseil de quartier du mois de septembre.

1) Présentation du tri sélectif des ordures ménagères :

- Pour commencer, Mme Lepage rappelle que le tri sélectif dépend essentiellement de la bonne volonté des habitants qui en amont vont trier correctement ou pas leurs déchets ménagers.
- Elle indique également qu'il existe quatre grandes familles de déchets :
 - Le papier.
 - Le carton.
 - Le plastique.
 - Le métal.
- Mme Lepage précise que chaque catégorie de déchets obéit à des règles différentes de tri mais qu'une partie peut être triée dans les sacs jaunes.
- Le reste doit se retrouver dans les sacs noirs destinés aux ordures ménagères qui seront stockés soit vers un centre d'enfouissement ou bien détruits par combustion.
- La technicienne du SEROC a emmené un sac de déchets et propose aux conseillers de vérifier leurs connaissances sur le tri sélectif de manière interactive.

↩ La règle générale:

- Il existe deux règles pour les consignes de tri à destination du sac jaune :
 - Les emballages papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires sont à déposer dans le sac jaune.
 - Pour les emballages en plastique uniquement ceux qui ont la forme de bouteilles ou de flacons.
 - Pour plus de renseignements voire la brochure du SEROC annexée à ce document.
 - Pour le verre, des containers spéciaux sont à disposition des habitants pour le collecter car le verre se recycle à l'infini et ne peut pas être mis en sac pour des raisons de sécurité.

2) Information sur le composteur collectif :

↵ Le rôle du référent :

- Mme Lepage indique aux conseillers que pour pouvoir installer un composteur, il faut une ou des personnes référentes qui sont formées à la gestion du stockage de ce type de déchets.
- Il est important de respecter des règles de salubrité surtout dans les zones fortement urbanisées pour éviter la prolifération d'animaux nuisibles.

↵ Les règles à respecter pour faire fonctionner un composteur :

- La technicienne précise aux conseillers qu'il n'est pas possible de mettre n'importe quoi dans les composteurs, seuls des déchets d'origine végétale peuvent y être déposés :
 - Tonte de pelouse.
 - Marcs de café.
 - Epluchures fruits et légumes.
 - Fleurs fanées.
 - Coquilles d'œuf.

↵ Les deux règles d'or pour bien composter :

- L'équilibre entre les matières humides et dites sèches.
 - Le retournement, le composte doit être retourné sur 30 cm de profondeur afin d'oxygéner l'ensemble des matières.
- Mme Lepage indique pour terminer que le composte fabriqué à partir des matières dégradées peut servir de fertilisant dans le cadre du jardinage.

↵ Infos diverses :

- Pour conclure cette présentation, Mme Lepage rappelle qu'il est important que les habitants s'engagent dans le tri sélectif, elle indique qu'un village de la « Récupe » sera créé à Villers Bocage le mercredi 19 Mai 2019.
 - Elle rappelle aussi, que le SEROC fait la promotion des couches lavables auprès des jeunes mamans intéressées par ce type de dispositif.
- ❖ Les membres du conseil de quartier n'ayant plus de questions, Mme Seguin remercie une nouvelle fois Mme Lepage d'être venue présenter le tri sélectif aux membres du conseil de quartier du centre-ville.
 - ❖ Elle propose une nouvelle date pour un prochain conseil de quartier.

La séance est levée, il est 22h.

Prochaine réunion du conseil de quartier Centre-Ville :

Le mercredi 19 septembre 2018

A 20h salle Polinière.

Rappel de l'heure :

20h au lieu de 20h30 habituellement.

- Ce compte-rendu vaut convocation au prochain conseil de quartier.